



Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est

5 Boulevard de la Défense

Espace Partenaires - 2ème étage - 57078 Metz Cedex 3

03 87 20 36 80 - www.cma-grandest.fr

contact@cma-grandest.fr - www.artisanat.fr

Code(s) NSF : X

Code CPF : X

Décret n° 2004-1164 du 02 Novembre 2004 - N° SIRET : 130 028 012 00016

Numéro de Déclaration d'Activité 44570405157 enregistré auprès du Préfet de la Région Grand-Est

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Public :

Tatoueurs, perceurs, techniciens en maquillage permanent :

Salariés

Demandeurs d'emploi

Chefs d'entreprise, conjoints

collaborateurs, conjoints associés

Autre nous consulter

Pour les personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter pour étudier votre demande et les besoins en compensation si nécessaire : information disponible sur notre site internet CMA de Région Grand Est*/ou nous contacter

Niveau d'entrée / Prérequis :

Etre âgé de 18 ans.

Statut :

Stagiaire de la formation professionnelle rémunéré ou non

Durée & accès :

21 heures de formation
soit 3 journées

Accès : dès les effectifs réunis et les conditions réalisées

Modalité d'inscription : se rapprocher des contacts en département.

Prochaines sessions :

Nous contacter

Mise à jour : Janv 2024

Objectif de qualification :

La formation Hygiène et salubrité est obligatoire pour la pratique du maquillage permanent, du tatouage artistique et du perçage corporel selon les décrets et arrêtés du Ministre de la Santé.

Objectif pédagogique de la formation :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de maîtriser les règles d'hygiène, de salubrité et de sécurité lors de la réalisation d'un maquillage permanent, d'un tatouage artistique et d'un perçage corporel selon les décrets et arrêtés du Ministre de la Santé.

Compétences visées et résultats attendus :

- Identifier les caractéristiques principales de la peau et maîtriser les règles d'hygiène des mains.
- Organiser les locaux, choisir les produits et matériels de nettoyage, identifier les mécanismes de l'infection.
- Identifier les EPI nécessaires et les risques allergiques.
- Maîtriser le cadre législatif et les risques liés à la pratique du maquillage permanent, du tatouage et du piercing.
- Respecter les protocoles et des règles d'hygiène à suivre dans l'exercice du métier.

En 2023, sur 13 personnes inscrites, 13 ont suivi intégralement la formation, 13 ont répondu à notre enquête avec un taux de satisfaction de 77%

Lieu de formation & contact :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est - Etablissement des Ardennes :
8 rue de Clèves
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél. : 03.24.56.81.81
accueil@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est - Etablissement de la Marne :
68 boulevard Lundy
51086 REIMS Cedex
Tél. : 03.26.61.27.25
vpetit@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est - Etablissement de la Meurthe-et-Moselle :
4 rue de la Vologne - 54520 LAXOU

40 rue Carnot - 54150 VAL DE BRIEY
Tél. : 03.83.95.60.58
CMA54_formation@cma-grandest.fr

Contenu :

- Rappel des règlements et des normes relatives aux tatouages, au perçage des encres de tatouage et des pigments de maquillage permanent.
- Informations aux clients contre-indications.
- La peau, généralités d'anatomie et de physiologie, principales flores cutanées.
- Procédure d'hygiène des mains : pourquoi, comment, avec quoi ?
- La tenue professionnelle, le masque, les lunettes. Les vêtements de protection.
- Elimination des déchets D.A.S.R.I. Généralités sur les risques infectieux et allergiques liés aux actes d'effraction cutanée et de perçage.
- Organisation des locaux (espace technique et espace « soins »).
- L'antisepsie et les antiseptiques de la peau saine et des muqueuses.
- Législation relative à la protection du travailleur.
- Prévention et prise en charge des accidents d'exposition au sang et risque viral – Obligations et recommandations vaccinales.

Organisation de la formation :

Formation en présentiel dans les établissements départementaux de la CMA de Région Grand Est.

Méthodes pédagogiques utilisées :

- Formation théorique ponctuée d'une démonstration sur une petite unité de stérilisation, matériel adapté, consommables (gants...).
- Echanges permanents entre formateur et stagiaire.

Validation du parcours / Modalités d'évaluation :

- Positionnement oral par tour de table avant la formation.
- Evaluation formative sur observation in situ.
- Evaluation des acquis de fin de formation à travers un QCM.
- En fin de formation, le stagiaire recevra une attestation de suivi de formation aux dispositions prévues par la réglementation en vigueur.
- Évaluation de la qualité perçue en fin de formation.

Coût de la formation :

30€/H TTC par stagiaire

- Possibilité de prise en charge totale ou partielle du coût de la formation selon les règles définies par les dispositifs de financement existant (OPCO, FAFCEA, ...).

- Nous contacter

Equipements :

- Salle équipée de vidéoprojecteurs et/ou de tableau blanc numérique interactif
- Accès WIFI

Participants :

12 stagiaires maximum

Session ouverte à partir de 5 stagiaires

Pour plus de renseignements :

Référent / Contact Handicap - mail :

Information disponible sur notre site internet CMA de Région Grand Est* /ou nous contacter.

Débouchés

Pouvoir travailler en tant que salarié dans un institut esthétique ou salon de tatouage.

Possibilité de poursuites d'études :

Non concerné

Qualification des formateurs :

Formateur professionnel qualifié et disposant d'une qualification en hygiène hospitalière.

Conditions générales de vente :

à consulter en flashant ce code



Pour les équivalences et passerelles (cf : notre site internet ou nous contacter)